



Licence Arts du spectacle

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Arts du spectacle. 2016, Université Rennes 2. hceres-02037939

HAL Id: hceres-02037939

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02037939>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation

Licence Arts du spectacle

- Université Rennes 2

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Arts

Établissement déposant : Université Rennes 2

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La licence *Arts du spectacle* de l'Université Rennes 2 a pour objectif de former des étudiants - en formation initiale et en formation continue - dans les domaines du cinéma, de l'audiovisuel et du spectacle vivant (danse, théâtre, opéra, etc.). Elle vise à leur transmettre des savoirs fondamentaux relatifs à l'histoire, à la culture et aux théories de ces arts et à les accompagner dans une expérience artistique concrète, notamment au travers des ateliers de pratique. Un accord de partenariat offre aux étudiants de l'École du Théâtre National de Bretagne la possibilité d'obtenir la licence *Arts du spectacle* parallèlement au diplôme national supérieur professionnel de comédien, grâce au parcours *Comédien professionnel* qui leur est réservé.

Synthèse de l'évaluation

L'Université Rennes 2 compte parmi les grandes universités offrant une formation en arts du spectacle. Elle bénéficie d'un monopole certain en région Bretagne mais subit toutefois la concurrence des universités de Paris et de Caen dont l'attractivité contribue partiellement à l'instabilité de ses effectifs en première année (L1).

La licence *Arts du spectacle* est portée par l'UFR Arts, Lettres, Communication et bénéficie d'une synergie effective entre les différentes formations en arts présentes dans cette composante pédagogique (enseignants communs, activités transversales structurelles ou ponctuelles). Au plan régional, elle s'inscrit dans un maillage dense de partenaires, liés essentiellement à la diffusion artistique, qui favorisent l'accueil des stagiaires. Un effort est en cours pour étendre ce réseau de partenaires au niveau national. La place de la professionnalisation dans le cursus pourrait malgré tout être plus importante, notamment en encourageant la réalisation de stages.

L'architecture du cursus est globalement équilibrée : des enseignements fondamentaux, qui accueillent aussi bien des cours théoriques que des ateliers de pratique artistique, se combinent à des enseignements de langue et de professionnalisation dans une proportion satisfaisante.

La formation est très attractive et reçoit un nombre d'étudiants à la fois important et fluctuant, parfois difficile à gérer, notamment dans le domaine du cinéma. La présidence de l'université a pris la mesure des difficultés engendrées par le faible potentiel enseignant (19 titulaires) au regard des effectifs (800 étudiants). Toutefois, l'encadrement pédagogique demeure fragile malgré la forte présence de professionnels comme intervenants contractuels, notamment dans les ateliers de pratique artistique. Un problème de fond est soulevé dans le dossier à propos des artistes intervenants, pour lesquels les modalités de recrutement se combinent difficilement avec leur situation d'intermittent du spectacle, ce qui fragilise la formation.

Les flux étudiants sont irréguliers. Plus de la moitié des effectifs est concentrée sur la première année. On observe une perte de 50 % entre la première (L1) et la deuxième année (L2), ce qui devrait conduire à mieux analyser les stratégies étudiantes (quelles sont les raisons de ce fort taux d'échec ou d'abandon ?). Les promotions de troisième année (L3), concernant le cinéma et le théâtre, ne sont pas équilibrées en nombre (respectivement 75 % et 25 % des effectifs). Cette situation pose un problème d'organisation (saturation des équipements techniques en cinéma) qui mériterait d'être questionné, sans pour autant envisager un rééquilibrage total des inscrits pour ces deux domaines car les débouchés ne sont pas équivalents.

L'insertion professionnelle à la sortie de la licence est mal connue par la formation pour plusieurs raisons : les enquêtes d'insertion sont peu exploitables, les flux étudiants sont relativement chaotiques et demeureront incontrôlables sans régulation de la part de l'université. Une méthode de régulation a récemment été envisagée, elle devrait contribuer à une certaine stabilisation des effectifs.

Pour son pilotage, la formation s’est dotée d’une commission pédagogique et, plus récemment, d’un conseil de perfectionnement. Il faut saluer cette initiative. Toutefois, ce conseil doit maintenant devenir effectif, car son installation devrait permettre de clarifier le rôle confié aux actuelles différentes instances de suivi de la formation.

Points forts :

- Une place importante est réservée aux ateliers de pratique artistique et aux dispositifs de professionnalisation, situés au cœur de la formation.
- Une grande confiance est accordée aux professionnels, notamment pour l’accueil de stagiaires.

Points faibles :

- Le nombre d’étudiants effectuant un stage est trop faible pour une formation qui, par ailleurs, possède un réel ancrage dans le monde professionnel.
- Le dispositif d’encadrement pédagogique est peu lisible. Les instances de pilotage de la formation sont nombreuses (assemblée du département, commission pédagogique, conseil de perfectionnement) et peu explicitées dans leur combinaison. Le (futur) conseil de perfectionnement n’est pas clairement énoncé comme étant spécifique à la licence mais semble concerner l’ensemble du département.
- Le suivi des diplômés n’est pas effectif, eu égard aux conditions difficiles de collecte des informations.

Recommandations :

Il serait opportun de réfléchir à une incitation plus coercitive concernant les stages en milieu professionnel.

Le renforcement quantitatif du potentiel enseignant est à poursuivre. La présidence et les instances dirigeantes de l’université devraient prolonger la dérogation en vigueur quant au quota d’étudiants pour les travaux dirigés. La spécificité de ces formations en pratique artistique nécessite ce type d’organisation.

Des enseignements à distance ou en semi-présentiel, peu pratiqués, pourraient venir seconder la régulation souhaitable des flux étudiants.

Enfin, il conviendrait d’améliorer le suivi du devenir des diplômés.

Analyse

<p>Adéquation du cursus aux objectifs</p>	<p>Globalement, la licence <i>Arts du spectacle</i> offre une formation en étroite relation avec les objectifs académiques visés. On observe une volonté d’équilibre entre les enseignements fondamentaux (intitulés UEF), comprenant les cours théoriques et des ateliers de pratique artistique, les enseignements de langue (UEL) et les enseignements de préprofessionnalisation (UEP).</p> <p>Les flux d’étudiants et leur fluctuation rendent l’organisation de la formation assez complexe. La nouvelle mesure de régulation des inscrits de première année devrait aider à stabiliser les cohortes, de sorte que la pédagogie puisse à son tour se stabiliser. Le potentiel enseignant insuffisant au plan quantitatif ne favorise pas la proximité avec les étudiants et leurs projets. La politique de soutien en matière de postes de la part de l’université est positive mais demeure encore faible au regard des besoins.</p> <p>Les objectifs en matière d’insertion professionnelle sont difficiles à atteindre. Une étude des multiples stratégies étudiantes pourrait amener à créer une offre de cours à distance ou en semi-présentiel adaptée au public labile de la formation.</p>
---	--

<p>Environnement de la formation</p>	<p>D'un point de vue académique, la licence <i>Arts du spectacle</i> est située dans l'UFR Arts, Lettres, Communication et bénéficie d'une bonne synergie entre les départements concernés par le biais de participations croisées d'enseignants à plusieurs formations. Une Journée annuelle des Arts y est organisée ainsi qu'un festival des Transversales Cinématographiques. La formation participe activement à la vie culturelle du campus et à d'autres actions en dehors de celui-ci (participation à une nuit de Kathakali au Théâtre du Soleil avec l'équipe d'Ariane Mnouchkine, participation au Festival 360°, déplacements au Théâtre de Hédé, au Théâtre de Malakoff, au Théâtre du Quartz à Brest, au centre dramatique national de Bretagne - Théâtre de Lorient, etc.). Plusieurs associations d'étudiants accompagnent la formation (<i>Scenart, Doc a Billy, Arène Théâtre, Kbarré</i>) à différents niveaux (organisation manifestations artistiques et culturelles, gestion de matériel, relais vers d'autres ressources, etc.).</p> <p>Les partenaires extérieurs sont nombreux et accueillent des stagiaires. La formation est très présente dans les réseaux artistiques en région : radio campus Rennes, Films en Bretagne / Rencontres Doc'Ouest, Cinémathèque de Bretagne, Théâtre national de Bretagne, Technicolor, Studio l'Oreille du Chat, Association Scen'Art, Festival européen du film court de Brest, Groupe Ouest, Zadig production, les sociétés de production rennaises Vivement Lundi ! et Mille et Un Films, etc.</p> <p>Les porteurs de la licence indiquent vouloir étendre leur réseau de partenaires au niveau national mais précisent avoir des difficultés à franchir ce cap faute de moyens.</p> <p>L'Université Rennes 2 s'inscrit dans la ligne des grandes universités ayant une formation en arts du spectacle. Sur la carte régionale des formations, elle a le monopole de ce champ disciplinaire dans la prochaine COMUE. Les licences similaires les plus proches sont celles de l'Université de Caen (190 km), qui est un pôle d'attractivité historique en matière d'arts du spectacle, et de l'Université de Poitiers (340 km).</p>
<p>Equipe pédagogique</p>	<p>L'équipe pédagogique est formée de 19 membres titulaires : 5 PR, 1 MCF-HDR, 8 MCF, 1 PRAG, 4 PAST. On observe un bon équilibre des responsabilités dans l'équipe enseignante titulaire. Au regard du nombre important d'étudiants, le taux d'encadrement est le plus faible de l'UFR Arts-Lettres-Communication et une politique active est menée au sein de l'établissement pour renforcer le potentiel enseignant titulaire. L'effort est à poursuivre, cette licence étant très attractive.</p> <p>Selon le dossier, les enseignants titulaires sont secondés par de nombreux enseignants contractuels sans que leur nombre soit précisé. Ces contractuels interviennent notamment pour les cours de méthodologie et d'analyse de spectacles, la plupart sont des doctorants ou des enseignants du secondaire pour le volet théâtre ou encore des professionnels pour le volet cinéma et d'une manière générale pour les ateliers de pratique. Leur renouvellement est régulier car un problème de statut se pose pour les vacataires et pour les artistes intervenant régulièrement, ce qui rend difficile leur maintien ou même leur recrutement. Le dossier mentionne un problème récurrent concernant le remboursement des frais de déplacement et la suspension des droits à l'intermittence pour les artistes du spectacle vivant et de l'audiovisuel. Ce point constitue une véritable difficulté s'agissant de la professionnalisation nécessaire des formations visant les métiers en art.</p>
<p>Effectifs et résultats</p>	<p>La licence compte au total environ 800 étudiants, avec des fluctuations importantes selon les années. La L1 est de loin l'année la plus fournie (entre 400 et 600 étudiants). La L2 compte environ la moitié des inscrits en L1, c'est là une chute sévère qu'il s'agirait d'analyser plus en profondeur. La L3 option <i>Cinéma</i> est nettement plus fournie que la L3 option <i>Théâtre</i> (selon une proportion globale de $\frac{3}{4}$ - $\frac{1}{4}$). Ce déséquilibre n'est pas forcément à corriger totalement car le potentiel d'insertion professionnelle est loin d'être équilibré lui-même. Pour autant, cette situation mériterait d'être mieux analysée.</p> <p>La licence présente une réelle attractivité auprès des étudiants. La capacité d'accueil, matérielle et pédagogique, est cependant très problématique, à tel point qu'un système de ralentissement des inscriptions a été décidé depuis la rentrée 2014.</p> <p>L'insertion professionnelle est difficile à appréhender : le suivi des promotions est rendu compliqué par le nombre très élevé d'étudiants et leur volatilité. Les réponses aux enquêtes sont fragmentaires (entre 53 et</p>

	<p>67 % de répondants seulement et seules les années 2011 et 2012 sont analysables).</p> <p>1/5 des diplômés ne prolongent pas leurs études à l'issue de la licence, presque 50 % n'exercent pas leur activité dans les secteurs concernés. La poursuite d'études vers le master <i>Arts</i> n'est pas mentionnée.</p>
--	--

<p>Place de la recherche</p>	<p>La licence est adossée à l'école doctorale <i>Arts, lettres et langues</i>. Elle s'appuie sur deux unités de recherche : <i>Arts : pratiques et poétiques</i> (EA3208) et le Laboratoire de recherche en Psychopathologie (EA 4050), équipe interne <i>Kairos</i>. Les étudiants en L3 en Arts du spectacle sont associés aux travaux des équipes de recherche, à l'exception de ceux de la filière cinéma car ils sont trop nombreux.</p> <p>On peut imaginer que la formation incorpore autant que possible la recherche à ses enseignements mais aucun exemple concret d'articulation entre recherche et enseignement n'est indiqué.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>Il existe un dispositif de préprofessionnalisation impulsé par l'université et transversal à toutes les licences générales (une unité d'enseignement - UE sur les semestres 2 à 6) qui aide à la projection vers des secteurs d'activité et des grands champs de métiers. La licence <i>Arts du spectacle</i> en bénéficie, à la fois pour ses étudiants mais aussi comme pourvoyeur de cours pour des étudiants d'autres horizons disciplinaires.</p> <p>La formation bénéficie des enseignements de quatre PAST. La présence de professionnels dans l'équipe pédagogique est très forte, en particulier dans les ateliers de pratique artistique (lesquels sont quasiment au cœur de la construction de la maquette dans les enseignements dits fondamentaux) et dans les domaines clés que sont l'économie, le droit, le management du spectacle, la scénographie. Des enseignements de préprofessionnalisation sont également systématiques, à hauteur de 4 heures hebdomadaires sur 5 semestres. Le tissage important des professionnels joue un rôle déterminant dans l'accueil des stages.</p> <p>La fiche RNCP pointe clairement et de façon réaliste les secteurs d'activité ciblés. Toutefois, les compétences acquises à l'issue de la L3 peuvent sembler inférieures à celles que requièrent les activités affichées (programmation d'espaces culturels, organisation de festivals ou d'événements culturels, mobiliser une réflexion théorique et critique portant sur les arts du spectacle (littérature, esthétique, philosophie de l'art, histoire de l'art, sociologie de l'art, anthropologie, psychanalyse, etc.)) pour définir des problématiques d'étude des créations. Celles-ci correspondent davantage à une insertion en sortie de master.</p>
<p>Place des projets et stages</p>	<p>Sur la question des stages, l'autoanalyse de la formation est lucide sur ses points faibles : la très faible proportion de stagiaires alors même que le réseau de professionnels est très mobilisé dans la licence. Le dossier fait valoir le fait que, si les stages ne sont pas obligatoires, ils sont conseillés, mais « sous surveillance », car ils peuvent être générateurs d'absentéisme, de décrochage ou de transfert vers d'autres lieux de formation durant le cursus d'études. L'attractivité de Paris demeure un « facteur de risque » important pour la stabilité de la formation rennaise. Sont donc privilégiés les stages en L3, sur des périodes de vacances, et plutôt en région Bretagne. Ainsi, en 2012/2013, moins de 3,5 % des effectifs ont réalisé un stage en L1, 6,5 % en L2, mais 70 % en L3 ; en 2013/2014, 2,8 % en L1, 7,8 % en L2 mais 36 % en L3. C'est là une situation paradoxale et la réflexion doit être prolongée au sein des organes de pilotage pour renforcer la présence des stages dans la formation. Des stages obligatoires pourraient être impulsés <i>a minima</i> en L3.</p> <p>Le Service universitaire d'information et d'orientation (SUIO) est l'organe qui gère les conventions de stages de façon centralisée, via l'application Pstag (que l'Agence de mutualisation des universités et établissements-AMUE a cité comme modèle pour sa diffusion dans l'ensemble des universités désormais). Le Bureau d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP, situé dans le SUIO) offre un accompagnement à la recherche de stage. Les signatures des conventions sont centralisées auprès du responsable de la licence afin d'assurer un meilleur suivi des cohortes.</p>

	<p>Via un IDEFI (Initiatives D'Excellence en Formations Innovantes), depuis 2012, la pédagogie par projet est valorisée au niveau licence dans l'université mais on ne sait pas si la licence ici concernée a pu profiter de ce nouveau dispositif.</p>
<p>Place de l'international</p>	<p>Est présentée une longue liste d'accords internationaux et d'institutions recevant des étudiants à l'étranger (pays européens, Canada, Japon). Cette façon d'énumérer les lieux de destination rend difficile la vision politique de la formation en matière de relations internationales. Cette licence est ouverte au dispositif Erasmus, mais il manque des données complètes permettant de comprendre précisément la mobilité étudiante, notamment la mobilité sortante.</p> <p>Les cours de langues étrangères (principalement l'anglais) sont en décalage par rapport aux lieux de séjour. Le dossier pointe le manque de partenariats avec des pays anglo-saxons et une offre de formation trop réduite en langues des pays de l'Est.</p> <p>Par ailleurs, il est souligné que la mobilité enseignante est rendue impossible par la complexité du système lui-même.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>	<p>Le recrutement est apparemment conforme au bassin de recrutement. Il se fait de façon automatique pour les néo-entrants issus du département et des départements limitrophes (application post-bac - APB) ; pour les autres, l'accès se fait sur dossier. Cette sélection est justifiée par la capacité d'accueil de la formation, limitée par les espaces de pratique artistique et les postes techniques de montage, essentiellement en cinéma.</p> <p>Pour le flux entrant de façon latérale, en L2 ou en L3, une application globale « ecandidat » recueille les demandes et les équipes pédagogiques compétentes examinent les dossiers pour l'admission.</p> <p>L'existence d'un système de tronc commun avec toutes les licences généralistes est de nature à favoriser des passerelles entre les différentes licences et les réorientations en cours de formation. C'est là un dispositif de réorientation assez solide puisqu'intégré dans la maquette via une unité d'enseignement (UE) extérieure à la discipline et via deux autres dispositifs (entretien avec les chargés d'orientation SUIO-IP après trois semaines de cours et un double entretien SUIO/responsable de formation à la fin du semestre 1).</p> <p>Au-delà de ce dispositif général, la licence <i>Arts du spectacle</i> ne semble pas avoir de politique particulière en matière de passerelles.</p> <p>Les dispositifs d'aide à la réussite (méthodologie du projet professionnel, module d'approche professionnelle) sont également centralisés à l'université. Cette aide est intégrée dans la logique de préprofessionnalisation et de stages avec des professionnels. A cela s'ajoute la « méthodologie du projet professionnel ». Par ailleurs, les étudiants doivent obligatoirement assister à trois conférences en phase avec le projet professionnel. Enfin, ce dispositif met en relation les étudiants avec des tuteurs issus du master. Un « module d'approche professionnelle » est également annoncé sans que l'on identifie bien s'il s'agit d'un dispositif spécifique ou d'une synthèse des dispositifs cités plus haut (risque de redondance des actions).</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>	<p>La licence offre un éventail diversifié de types de cours, allant du cours magistral (CM) au travail dirigé (TD) en passant par le format de l'atelier de pratique artistique en petits groupes (en L2 et L3), assurés par des professionnels en études théâtrales essentiellement. L'équipe pédagogique regrette de devoir faire beaucoup de CM en raison du nombre important d'étudiants, surtout en L1. Elle regrette également le faible potentiel enseignant (reconnu comme étant un problème à régler prioritairement par l'université, laquelle a affecté trois postes de MCF tout en ôtant des supports d'ATER).</p> <p>Une UE de langue est rendue obligatoire à chaque semestre (politique des licences en général). L'offre est plutôt large même si cela apparaît en contradiction avec l'affirmation dans le dossier que la majorité des étudiants choisissent l'anglais. La certification est conforme aux attendus.</p> <p>La diversité des publics est rendue possible par l'existence, au niveau central de l'université, d'une formation continue (bien ancrée dans</p>

	<p>l'Université Rennes 2) et d'un dispositif de VAE (il existe un gros contingent de VAE : 27 en 2012, 31 en 2013, 31 en 2014).</p> <p>On observe toutefois que la formation souffre d'un absentéisme et d'un fort décrochage, sans que l'équipe de pilotage n'ait trouvé la modalité qui permettrait une plus grande souplesse en direction des étudiants salariés, exerçant une activité intermittente, en stage ou autre. Sans doute serait-il utile d'engager (ou de relancer) une réflexion dans cette direction (formation à distance, formules mixtes ?).</p> <p>Le numérique fait l'objet d'une politique centralisée au niveau de l'université. Un dispositif de préentrée, nommé JAMI (Journée d'Accueil de Méthodologie Informatique), est obligatoire pour tous les étudiants de L1. Il existe une plateforme de cours numérique, nommée Cursus, mais qui semble peu utilisée par la licence <i>Art du spectacle</i>, notamment en cinéma. Pour cette discipline, une seule UE est dispensée en ligne (Initiation à l'analyse filmique). La forte proportion de CM ne permet pas de jouer à plein les avantages des plateformes numériques (effectifs trop élevés pour les enseignants).</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>	<p>La formation entre dans le cadrage général des licences de l'université. Les évaluations (contrôle continu et contrôle terminal) et les jurys par années sont conformes aux attendus. Le système de compensation et le calcul des moyennes sont similaires à ce que l'on observe dans ce genre de formations.</p> <p>Il est étonnant de ne pas avoir de précisions sur les modalités d'évaluation des ateliers de pratique artistique.</p> <p>Il existe deux types de statuts : étudiants assidus et étudiants non assidus (avec oraux ou dossiers pour ces derniers). On peut se demander les raisons d'une telle disparité.</p>
<p>Suivi de l'acquisition des compétences</p>	<p>Le descriptif des connaissances ciblées est très détaillé mais le suivi de l'acquisition, en revanche, ne l'est pas.</p> <p>Le dossier renvoie à un texte global de présentation du réseau social « Résonances » développé par le SUIO-IP, sans doute présent dans tous les dossiers présentés par l'Université Rennes 2.</p> <p>Le supplément au diplôme précise les compétences que le titulaire de la licence aura acquises, ce en quoi il est conforme aux attendus.</p>
<p>Suivi des diplômés</p>	<p>La formation renvoie au travail réalisé par l'Observatoire des parcours étudiants et de l'insertion professionnelle (OPEIP) de l'université qui développe des enquêtes de suivi sur toutes les cohortes de licence après 30 mois d'obtention du diplôme. Actuellement, c'est la promotion 2011-2012 qui est en phase d'enquête.</p> <p>Les statistiques concernant la licence <i>Arts du spectacle</i> sont peu fiables (entre 50 et 70 % de répondants) et ne concernent que les années 2011 et 2012 (les années suivantes sont manquantes du fait du fonctionnement de l'OPEIP). L'analyse des effectifs est mise en perspective sur plusieurs années, mais il n'existe aucune donnée sur le suivi des diplômés. Les effectifs divergent entre le document « Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'étude » et le dossier principal (notamment pour le nombre de stages). Pour ce dernier document, les chiffres sont incompréhensibles. Etrangement, le dossier d'autoévaluation ne présente pas, dans la rubrique « suivi des diplômés », les chiffres liés à l'insertion professionnelle mais ceux de la réussite au diplôme.</p> <p>On peut en conclure que les enquêtes de l'OPEIP ne sont pas des outils exploitables par la formation elle-même.</p> <p>Les éléments disponibles montrent qu'environ 50 % des diplômés de la licence sont en poursuite d'études et que le taux d'insertion professionnelle à 30 mois pour les diplômés n'ayant pas effectué d'études post licence est de 80 %. Les secteurs où s'insèrent les étudiants sont parfois très éloignés de ceux envisagés par la formation.</p>
<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>	<p>Jusqu'à présent, c'est l'« assemblée du département » qui pilote les formations. Elle est composée d'enseignants, d'enseignants-chercheurs dont l'activité d'enseignement est supérieure à 50 % de leur service et de Biatss. Quatre réunions de cette instance sont organisées chaque année. Il existe, par ailleurs, une Commission pédagogique de la licence, qui se réunit 2 fois par an, pour une analyse critique de la situation en cours, ce qui permet de modifier des points dans les contenus ou le pilotage de la</p>

	<p>formation. Cependant, en dehors de la « parole libre et constructive », aucun objectif et aucune action concrète ne sont mentionnés. La culture de l'autoévaluation ne semble pas réellement opérante.</p> <p>Un conseil de perfectionnement (constitué de manière équilibrée) a été conçu, qui démarre tout juste en 2015. Il comprend huit personnes représentant les acteurs de la formation et des personnalités extérieures, réparties de façon équilibrée. Il est envisagé comme l'espace où les PAST rendent compte de leurs activités reliant la licence et l'environnement professionnel, où un bilan est réalisé sur les stages et où les professionnels apportent un regard critique sur l'adéquation des contenus de formation avec les besoins du marché.</p> <p>Cependant, il existe une imprécision : le conseil de perfectionnement est-il situé au niveau de la licence ou de tout le Département ? L'articulation entre le conseil de perfectionnement et le comité pédagogique est intéressant, mais pourquoi ne pas les fusionner ? Il est fait mention dans le dossier d'un comité d'étudiants : est-ce un troisième comité ? Une refonte de ces comités est à conseiller.</p> <p>L'université s'est dotée d'un outil général permettant l'évaluation annuelle des formations par les étudiants, via l'OPEIP. Le taux de réponse est de 35 % en moyenne et le taux de satisfaction des répondants concernant la licence <i>Arts du spectacle</i> est de 75 %. La dernière enquête date de 2013-2014. Les responsables de la formation, destinataires des enquêtes, indiquent les prendre en compte pour améliorer les éléments pointés par les étudiants, sans que l'on connaisse exactement les modalités retenues.</p>
--	--

Observations de l'établissement



**Lettre d'accompagnement aux réponses de l'université Rennes 2
aux rapports de synthèse de l'HCERES
(juillet 2016)**

La direction de l'établissement remercie l'HCERES pour l'évaluation globalement très positive de l'ensemble de ses formations.

Quoique consciente des contraintes qui pèsent sur l'HCERES, elle regrette que les rapports de synthèse de cette dernière lui parviennent tardivement, à un moment où l'élaboration de l'offre de formation que l'université Rennes 2 proposera dans le cadre de la prochaine accréditation est presque achevée. Il va de soi, pourtant, qu'elle veillera à ce que les équipes pédagogiques tirent le meilleur profit des utiles recommandations formulées dans les rapports de synthèse.

Elle tient par ailleurs à répondre de façon globale à des observations qui touchent de manière transversale à l'ensemble de ces formations :

- Le taux de réussite en M1 et le taux de passage de M1 à M2 font l'objet de remarques dans plusieurs des rapports relatifs aux formations de Master. Au delà de l'appréciation portée sur quelques cas particuliers, la direction de l'établissement souligne qu'elle est confrontée à une double contrainte : d'une part l'augmentation de ses effectifs de master 1, d'autre part la pérennisation de formations à vocation professionnalisante pour lesquelles le bassin d'emploi n'est pas extensif.

- La place insuffisante des professionnels dans certaines formations de L ou de M est à l'occasion mentionnée par les experts de l'HCERES. La direction prend acte de ces observations mais souligne, que si elle doit en effet progresser dans ce domaine, elle dispose également d'acquis sur lesquels elle entend s'appuyer (IDEFI 2PLG, Licence Pro, masters à vocation professionnelle). Elle considère également que la généralisation des conseils de perfectionnement dans le cadre de la prochaine offre de formation contribuera à renforcer encore les liens avec les mondes socio-professionnels.

- La direction de l'université prend acte des observations critiques relatives à la place de l'international dispersées dans un nombre notable de rapports de synthèse. Elle constate que, malgré les efforts de plusieurs équipes pédagogiques, cette dimension n'a pas été, dans les précédentes mandatures, un axe fort de la stratégie de l'établissement. Elle tient toutefois à souligner que l'internationalisation des formations est un des axes stratégiques du futur contrat d'établissement. Plusieurs décisions ont d'ores et déjà été prises : objectif d'une mise en place de cours disciplinaires en langue étrangères dans l'ensemble des formations (dispositif EMILE); doublement du volume horaire attribuée aux langues dans le cadre des masters; mise en place de modules de préparation à la mobilité sortante dans le cadre de l'enseignement obligatoire des langues et d'unités d'enseignement facultatives;

mise en place d'un cadre conventionnel simplifié pour la signature d'accord de bi-diplomation qui porte déjà des fruits (bi-diplomation avec l'université de Fès (Maroc) et avec l'université de Fudan (Chine))

- Enfin, la direction prend acte des observations récurrentes sur les enquêtes d'insertion professionnelle et les problèmes d'utilisation et de lisibilité éventuellement rencontrés. Elle tient toutefois à faire remarquer que l'université Rennes 2, qui a été pionnière dans cette mission, travaille désormais dans un cadre méthodologique stabilisé et unifié à l'échelle de l'établissement mais défini au niveau national, de telle sorte que certains indicateurs restent de fait peu adaptés à la spécificité de certaines de ses formations.

Elle constate et déplore le fait que les données élaborées par l'Observatoire des Parcours de l'Etudiant et de l'Insertion Professionnelle (OPEIP) et transmises aux équipes pédagogiques n'aient été que faiblement appropriées et n'aient pas fait l'objet d'analyses approfondies dans les rapports d'auto-évaluation. Le développement d'enquêtes portées au niveau des équipes pédagogiques semble parfois encouragé par les rapporteurs. Or, la direction de l'université qui souhaite soutenir le caractère impartial et indépendant des enquêtes de l'OPEIP, producteur d'indicateurs d'insertion consolidés à l'échelle de l'établissement, entend limiter le développement d'enquêtes portées par les équipes pédagogiques qui ont pour effet collatéral de faire chuter le taux global de réponse de la part des étudiants.

Enfin et de façon plus circonstancielle, un faible taux de réponse sur les études de licence générale a été relevé par plusieurs équipes pédagogiques dans les rapports d'auto-évaluation. Ce problème vient du fait que les premiers résultats de l'enquête des diplômés de licence 2012 ont été intégrés alors même que le recueil n'était pas finalisé. Ce point de vigilance avait été porté à l'attention des équipes pédagogiques qui disposaient par ailleurs des enquêtes des Licences générales 2010-2011 pour lesquelles le taux de réponse oscille entre 61% et 67%.

Dans le cadre du projet de système d'information relatif à l'offre de formation, l'établissement va devoir repenser les modalités de documentation de l'ensemble des diplômes Rennes 2. Les questions de parcours étudiant et d'insertion professionnelle constituent des points d'entrée stratégique pour rendre lisible l'offre de formation. Dans cette logique, un travail de concertation va engager les équipes pédagogiques, la direction et l'OPEIP pour le renforcement de la visibilité et une meilleure interaction.

Le Président

Olivier DAVID



Champ de formation	Arts
Intitulé du diplôme	Licence mention Arts du spectacle

Observations sur le rapport d'évaluation de l'HCERES

En réponse aux points suivants évoqués par le comité d'experts, l'équipe de formation souhaite apporter les précisions suivantes :

Synthèse de l'évaluation

Introduction de la synthèse de l'évaluation	
Observations	Nous avons pris connaissance de ce rapport de l'HCERES, dont nous partageons un certain nombre de constats et recommandations, notamment celle concernant la nécessaire poursuite du renforcement quantitatif du potentiel enseignant et la prolongation de la dérogation concernant les ateliers de pratique artistique à 12 (demande intégrée dans les nouvelles maquettes), nécessitée par la spécificité des formations artistiques.

Points faibles	
Observations	Concernant les instances de pilotage de la formation : Nous articulons les réunions de département (fonctionnement historique traditionnel de la formation), ne rassemblant que les titulaires, à des instances plus récemment mises en place : comités pédagogiques et comité de perfectionnement. Il n'existe pas de comité étudiant. Le fonctionnement des comités pédagogique et de perfectionnement est encore en cours d'amélioration, pour trouver un fonctionnement optimal. Ils sont le lieu d'échanges entre enseignants, BIATSS, délégués des étudiants et professionnels. Ils font l'objet de compte-rendus, et les problèmes qui y sont soulevés sont, dans la mesure du problème, réglés rapidement. Le comité pédagogique traite des problèmes internes au fonctionnement, à l'organisation et au contenu de la licence, il est préparé en amont par les délégués et les responsables d'année. Les comités pédagogiques licence et master se tiennent séparément. Le comité de perfectionnement se concentre spécifiquement sur les questions de l'insertion professionnelle, des contacts avec le monde professionnel, et d'évolution des formations en fonctions des mutations observées dans notre secteur. Pour l'instant, il concerne tout le département (licence et master)

Analyse

Effectifs étudiants et résultats	
Observations	Concernant le taux d'abandon en L1 : l'équipe pédagogique est sensible à ce phénomène, qu'elle ne parvient à endiguer, malgré un discours le plus clair possible sur les débouchés

	de cette licence lors de journées portes ouvertes qui mobilisent tout l'équipe, malgré la mise en place de dispositifs de soutien aux étudiants (grammaire, orthographe et écriture), malgré la mise en place de groupes de TD pérennes sur l'année, qui permettent aux étudiants de se retrouver dans des groupes classe, malgré des TD avec des étudiants de master qui accompagnent les L1 dans leur entrée à l'université, malgré des dispositifs de parrainages mis en place par les associations étudiantes, etc... L'équipe pédagogique n'est pas indifférente à la question, mais se trouve face à un phénomène qu'elle ne peut combattre avec les faibles forces dont elle dispose et qui, dans une certaine mesure semble dépasser le contenu même des enseignements ou l'organisation de la formation, et s'inscrire dans un mouvement plus vaste, selon lequel beaucoup d'étudiants ont besoin d'une année après le bac pour donner un véritable sens à leurs études et définir concrètement leur projet.
--	---

Place de la recherche	
Observations	Pour revenir sur les liens entre la licence et la recherche, et le manque d'exemples concrets à ce sujet, nous souhaitons mentionner que la L3 parcours cinéma est de plus en plus, le lieu d'une telle articulation, notamment grâce à des bourses de recherche liées au programme du laboratoire cinéma "technès", à des cours en prise avec les thématiques de recherche du laboratoire et les recherches individuelles des enseignants-chercheurs, et à la programmation du ciné-tambour (accessible à tous les étudiants de licence), régulièrement en lien avec des colloques organisés à Rennes 2. Pour ce qui concerne le parcours Théâtre, nous pouvons signaler des cours sensibilisant les étudiants à une démarche de recherche et leur demandant de mettre en oeuvre, pour leur évaluation, l'amorce d'une démarche de type recherche. Les cours sont également régulièrement en lien avec les programmes de recherche du laboratoire et avec les sujets de recherche des enseignants.

Place des projets et stages	
Observations	<p>Il n'y a en effet pas de stage obligatoire en L3. Cependant, notre licence propose une UEP "Approche des réalités professionnelles de la culture", qui bénéficie largement aux étudiants d'arts du spectacle, est encadrée par un professionnel, et propose un stage obligatoire, en alternance avec des cours.</p> <p>Chaque année, 30 à 40% des étudiants de cette UEP (sur 40 étudiants) appartiennent à notre licence Arts du Spectacle (Théâtre et cinéma confondus).</p> <p>Voici les chiffres précis:</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2012-2013 : 17 étudiants (13 théâtre / 4 cinéma) • 2013-2014 : 14 étudiants (9 théâtre / 5 cinéma) • 2014-2015 : 16 étudiants (4 théâtre / 12 cinéma) • 2015-2016 : 12 étudiants (2 théâtre / 10 cinéma)

Olivier DAVID

Président de l'Université Rennes 2

